# Valeur du plafond de la sécurité sociale pour l'année 2020

## Revue - Vie Communale

### Source - JO

 Un arrêté du 2 décembre 2019 précise les valeurs mensuelle et journalière du plafond de la sécurité sociale mentionnées à l'article D 242-17 du code de la sécurité sociale pour 2020 : - valeur mensuelle : 3 428 € ;

- valeur journalière : 189 €.